

FESTIVAL COULEURS D'AFRIQUE 2020
APPEL À CANDIDATURES - GROUPES ARTISTIQUES

Le **Festival Couleurs d'Afrique** est un évènement d'envergure continentale initié par l'**Association Culture et Développement d'Ici et d'Ailleurs (CDIA)** pour la valorisation et le rayonnement de la culture africaine. Pour rappel, la 1^{ère} édition du Festival a eu lieu du 19 au 22 Décembre 2019 dans la ville de Porto-Novo, capitale du Bénin, ville créative de l'UNESCO et a connu un succès inattendu.

Pour cette 2^{ème} édition du Festival Couleurs d'Afrique, le thème retenu est intitulé : **Leadership et Autonomisation de la femme africaine : Rôles et responsabilités des artistes et acteurs culturels du continent africain**. Elle est prévue pour avoir lieu **du 26 au 30 Août 2020** à Porto-Novo en République du Bénin et a pour objectifs :

- d'accompagner le développement de la professionnalisation des artistes et d'orienter la filière vers de nouveaux challenges à dimension régionale et internationale par le biais des formations, ateliers et résidences de créations, des rencontres professionnelles et des spectacles vivants ;
- de faciliter le brassage culturel et développer un réseau régional entre les artistes et les professionnels de l'industrie musicale et des arts de la rue ;
- permettre aux artistes béninois et africains d'accroître leur visibilité et de s'exporter à l'international ;
- promouvoir le métissage musical et artistique entre les pays du sud et ceux du nord et favoriser l'émergence de nouveaux talents ;
- favoriser le dialogue interculturel entre les peuples et développer des résidences artistiques entre différentes cultures.

À travers diverses activités, les populations seront marquées une fois encore par cet évènement d'envergure qui mettra au-devant de la scène nationale et internationale plusieurs incroyables talents d'Afrique et de la diaspora.

- ❖ Sont éligibles au titre du programme officiel, les artistes ou groupes d'artistes des disciplines artistiques ci-après : **Musique - Danse - Humour - Théâtre - Cirques - Arts de la Marionnettes - Cinéma**.
- ❖ Dossier de candidature :
 - 1- Une lettre de candidature adressée au Délégué Général du Festival et le règlement du festival avec la date et signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé »);
 - 2- Trois (3) photos de scène ;
 - 3- Un ou plusieurs liens de prestations ou performances en live (YouTube, Vimeo ou Facebook) ;
 - 4- Un (1) dossier de presse comportant toutes les informations nécessaires ;
 - 5- Une (1) fiche technique ;

6- Une (1) fiche de fonction du groupe avec les informations de passeport valide et la ville de départ du groupe ;

7- Un (1) lien de chaine YouTube ou des vidéos en ligne.

NB : Les documents transmis au comité d'organisation du festival demeurent la propriété de l'association CDIA qui s'engage à ne pas les exploiter à des fins commerciales.

Le comité d'organisation du festival ne prend pas en charge le titre de transport international des artistes ou groupes d'artistes sélectionnés. Toutefois, les documents nécessaires peuvent être fournis à ces derniers pour faciliter la recherche d'éventuels sponsors pour la couverture des frais dans le pays de départ.

Les dossiers de candidature sont à envoyer par mail uniquement à l'adresse : **association.cdia@gmail.com** au plus tard le 30 avril 2020.

La liste des groupes retenus sera publiée courant le mois juin 2020.

**Le Délégué Général,
Festival Couleurs d'Afrique,**

Ésaïe Ériyomi ADÉOSSI

FESTIVAL COULEURS D'AFRIQUE 2020
REGLEMENT DE L'ÉDITION

1 : L'association « **Culture et Développement d'Ici et d'Ailleurs** » propose une riche programmation valorisant la culture africaine dans les disciplines ci-après : Musique - Danse - Humour - Mode - Cinéma - Théâtre - Arts plastiques.

2 : Seuls les artistes ou groupes d'artistes et acteurs culturels professionnels existant depuis au moins trois (03) ans peuvent participer.

3 : Seuls les dossiers complets et envoyés dans la date limite seront pris en compte.

4 : La date limite d'envoi des dossiers de candidature est le 30 avril 2020.

5 : Toute la documentation reçue par le comité d'organisation devient son patrimoine et feront usage promotionnel sans valeur marchande.

6 : Les résultats seront publiés courant le mois de juin et les artistes ou groupes d'artistes seront informés par e-mail uniquement.

7 : La sélection sera effectuée par le comité d'organisation du festival.

8 : Le comité d'organisation précise les lieux de la prestation et met à la disposition des groupes sélectionnés l'équipement nécessaire pour le bon déroulement de l'évènement.

9 : La représentation des artistes sélectionnés est limitée à une durée de 45 minutes au maximum.

10 : Les artistes sélectionnés se produiront devant le public et les professionnels des disciplines concernées.

11 : Pour les artistes ou les groupes d'artistes sélectionnés sur le plan international, le comité d'organisation prendra en charge les éléments suivants pour cinq (5) personnes au maximum :

- a) Hébergement en chambre pendant trois (3) nuitées au maximum,
- b) Deux (02) repas par jour,
- c) les déplacements à l'interne relatifs à la représentation,
- d) Une accréditation donnant accès à toutes les activités du festival valable pendant cette période,
- e) Intégration dans le catalogue officiel et sur les plateformes de communication du festival.

12 : L'inscription des artistes et des professionnels est gratuite et implique l'acceptation entière du règlement.

Date et signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé »)